

L'ACTU DU MOMENT : LES ENFANTS DU PATRIMOINE



Pour la 6^{ème} édition nationale des **Enfants du Patrimoine**, le **vendredi 15 septembre**, le CAUE de la Moselle a invité toutes les écoles et tous les collèges mosellans à découvrir les richesses et curiosités patrimoniales du département.

Le CAUE s'est engagé dans cette action qui lui semblait essentielle pour **sensibiliser les générations futures à notre patrimoine** et lui faire découvrir les sites de notre territoire. La veille des Journées européennes du patrimoine, écoliers et collégiens ont bénéficié d'activités culturelles gratuites spécialement conçues pour eux sur **54 sites différents**.



En 2023, ce sont **140 classes représentant près de 3 600 élèves** qui ont répondu à cette proposition. Lors de ce nouveau rendez-vous des Enfants du Patrimoine, enfants et adolescents sont partis à la rencontre de leur patrimoine bâti et naturel : architecture, lecture de la ville, paysages, patrimoine industriel... Une nouvelle façon de découvrir des sites et des édifices chargés d'histoire, hors les murs de l'école. Le bilan est très positif. Les retours des enseignants et des partenaires le montrent même si cette année, par manque de transporteurs, certaines classes ont dû annuler leur participation.

› *Editorial*

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Longtemps perçu injustement comme un département gris et froid, connu uniquement pour ses sites militaires et industriels, la Moselle a su, au fil du temps, rebondir et s'adapter ! La diversité de ses paysages et la richesse de son architecture font de notre département un lieu de découvertes remarquables.

Le CAUE, présent sur tout le territoire, participe, à son échelle, à l'attractivité et à l'embellissement du département en vous accompagnant et vous orientant au mieux dans vos réflexions et vos projets pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Aussi, en ce début d'automne, je vous propose de mettre l'accent sur les façades de nos villes et villages, et vous informer par le biais de cette lettre d'informations, sur la pertinence de l'isolation thermique par l'extérieur.

Pour améliorer la performance énergétique d'un logement, les travaux de rénovation thermique sont inéluctables. Les travaux d'isolation, prioritaires pour réduire les consommations énergétiques, ne sont pas sans impact sur le fonctionnement global d'un bâtiment et sur son aspect esthétique, notamment dans le cadre d'une ITE. Elle redéfinira complètement l'identité architecturale de l'habitat et prendra inévitablement part à celle de la rue et du quartier. Aussi, n'hésitez pas à contacter nos architectes-conseillers qui sauront vous orienter dans vos démarches et celles de vos concitoyens, et vous garantir la mise en valeur de votre cadre de vie !

Alexandra REBSTOCK PINNA
Conseillère Départementale
Présidente du CAUE

Madame, Monsieur,

Soucieux de la mise en valeur de notre patrimoine local, le CAUE vous accompagne au quotidien, et vous propose un certain nombre d'actions à mettre en place, au sein de vos collectivités et intercommunalités.

- **Les campagnes de ravalement de façades** : le CAUE est à votre disposition pour vous faire partager les résultats de son activité et vous assister pour la mise en place et la réalisation de votre campagne de ravalement, en incluant bien sûr les conseils sur l'ITE.
- **Le patrimoine de pays** : lavoirs, fontaines, calvaires..., le CAUE vous oriente et vous conseille sur les travaux à entreprendre pour la sauvegarde de ce patrimoine méconnu.
- **Les églises** : pour des travaux de ravalement, de changement de couverture ou d'aménagement des espaces autour des églises, le CAUE vous propose une solution adaptée.
- **Les bâtiments et espaces publics** : le CAUE vous conseille sur l'implantation et l'orientation du bâtiment, les matériaux sains, pour une optimisation des performances énergétiques et le confort des usagers, explore différentes hypothèses d'aménagement, et vous conseille sur la qualité des espaces publics.

L'équipe du CAUE est à votre disposition, n'hésitez pas à nous solliciter pour l'embellissement de votre cadre de vie !

Arnaud SPET
Directeur du CAUE

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

Les impératifs de la transition énergétique et les diverses réglementations conduisent à un mouvement massif d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur.

Ceci est en mesure de produire un changement radical de l'aspect des bâtiments, et par delà de l'image des villes et des villages.

L'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments anciens

Elle est à aborder avec une grande prudence. Deux écueils sont à résoudre, les contraintes physiques et les contraintes architectoniques.

- **Les contraintes physiques des murs** du fait de la nature de la maçonnerie. Si l'isolant n'est pas adapté aux matériaux des murs de façade, l'isolation thermique à long terme crée des désordres dans les maçonneries anciennes (risques de moisissures côté intérieur, dégradation de la structure du mur et de la qualité de l'air intérieur).

- **Les contraintes architectoniques**, ou patrimoniales. L'isolation thermique extérieure détruit la qualité architecturale des bâtiments, car elle masque les modénatures de qualité, les matériaux, et modifie les volumes et les proportions. Une ITE génère un impact sur l'environnement proche du bâtiment. Il existe des solutions techniques plus adaptées pour améliorer les performances thermiques (menuiseries, ventilations, isolation du toit, étanchéité à l'air, ...)

L'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments construits après 1948

L'essentiel du bâti d'après 1948 peut être isolé par l'extérieur, du fait de la simplicité des formes et de la nature des matériaux. Il faut cependant **être vigilant à la qualité de la mise en œuvre, au type et au mode de finition.**

Il est **nécessaire de reconstituer l'essentiel des modénatures** (tablettes, corniches, décrochements de plans) qui caractérisent le bâtiment. La disparition de ces éléments appauvrit regrettablement l'aspect et le caractère de la construction. L'isolation thermique peut aussi être l'occasion d'une réelle requalification de façades médiocres. Elle peut, dans certains cas, être l'occasion d'une évolution des façades vers une expression plus actuelle par les couleurs, les balcons, les ouvertures...

Pour en savoir davantage, le CAUE de la Moselle a réalisé 3 fiches d'informations disponibles en téléchargement sur caue57.com, dont une sur les aspects juridiques qui règlementent l'ITE.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE

En amont de tout projet d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), l'architecte-conseiller du CAUE vous aidera en toute neutralité à vérifier sa pertinence au regard des points suivants, notamment :

- **Aptitude des supports à recevoir une ITE** (planéité de surface, présence d'humidité, mauvais état),
- **Architecture de votre habitat**, identité de son environnement,
- **Implantation de votre habitat**, conditions d'accès

Si l'ITE est inadaptée, des solutions techniques alternatives vous seront **conseillées**. N'hésitez pas à nous contacter, soit par mail : contact@caue57.com soit par téléphone : 03 87 74 46 06



après ITE
Deux Points Architectes



avant ITE

L'isolation thermique extérieure a été conçue comme moyen de requalifier les façades d'un immeuble datant de 1966.



Façade 1930 avec murs en moellons

DES EXEMPLES À NE PAS REPRODUIRE !



Avant ITE



Après ITE, perte des encadrements, des linteaux en arc, des menuiseries et des volets



L'ITE est déconseillée si elle porte atteinte à la cohérence d'une façade commune à deux propriétaires.

À consulter au centre de documentation du CAUE !

· RÉINVENTER LES LIEUX DE VIE DES SÉNIORS DE DEMAIN

Cet ouvrage a pour but d'inspirer promoteurs, bailleurs, gestionnaires habitat et élus locaux dans la réalisation de lieux de vie correspondant réellement aux attentes de séniors de demain. Réalisé par les 5 CAUE normands et la CARSAT Normandie.

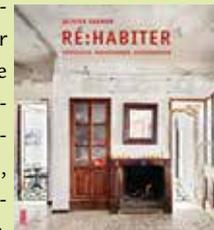


· COUP DE VIEUX... et si l'habitat sénior participatif anticipait le logement de demain ?

Découvrez à travers une dizaine de projets, de nouveaux types d'habitat conçus par et pour les séniors en milieu urbain et rural. Des projets innovants et divers mais reposant tous sur des principes d'entraide et de solidarité avec des ambitions de construction écologique fortes.

· RÉ:HABITER Réutiliser, Transformer, Expérimenter

La transition énergétique exhorte à ne plus démolir pour reconstruire. Ce livre examine différentes manières d'intervenir autrement sur des bâtiments dégradés, désaffectés, promis à la démolition : habitat ou équipement, hangar, grange, garage, bunker... La posture adoptée relève davantage de l'appropriation, de la valorisation, de la réutilisation que de la réhabilitation ou de la rénovation.



· CARREAU WENDEL : destin d'une mine de charbon lorraine

Un beau livre sur l'histoire et l'évolution du carreau Wendel de Petite-Rosselle. Ce récit chronologique est illustré, avec beaucoup de photos inédites de ce site majeur du charbon lorrain, devenu haut lieu de culture et de tourisme.

PRÉSERVATION DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES PAR MAÎTRISE FONCIÈRE OU D'USAGE DE PARCELLES

Le CAUE de la Moselle assiste les collectivités dans la **préservation de leurs milieux naturels remarquables** (zone humides, vergers, haies, prairies, etc.) par maîtrise foncière ou d'usage de parcelles dans un objectif de gestion conservatoire.

Ces milieux naturels sont des **réservoirs de biodiversité** qu'il convient de préserver pour des raisons écologiques, mais également paysagères et pour le cadre de vie.

La maîtrise foncière offre aussi aux communes des capacités renforcées pour faire **avancer les projets communaux**.

La porte d'entrée de la démarche est la procédure de biens sans maître et vacants en partenariat avec la SAFER.

Les phases de l'assistance :

- **Phase 1** : identification et report cartographique des enjeux de biodiversité ;
- **Phase 2** : expertise foncière SAFER (identification des propriétaires et des biens vacants sans maître) ;
- **Phase 3** : aide à l'acquisition de parcelles sans maître par la SAFER ;
- **Phase 4** : acquisition de terrain auprès de propriétaires identifiés.



Photo JP Kremer



Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer • 57 000 METZ • tél : 03 87 74 46 06
email : contact@caue57.com • www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00